

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIF A LA CREATION ET L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM D'OYONNAX

Par arrêté du 10 mars 2026 la Ville d'Oyonnax a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la création et l'exploitation du crématorium d'Oyonnax à proximité du cimetière nouveau d'Oyonnax 20 rue Belmont 01100 Oyonnax.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs **soit du lundi 7 avril 2026 à 9 H 00 au jeudi 7 mai à 17 H 30.**

Le maître d'ouvrage est OGF Crématoriums – société des crématoriums situé au 6, rue du Général Audran 92400 Courbevoie.

Toute personne pourra obtenir des renseignements concernant le projet et l'enquête publique auprès de la ville d'Oyonnax (numéro de téléphone : 04 74 77 00 06).

Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête à la mairie d'Oyonnax, 126 Rue Anatole France, 01100 Oyonnax, du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17h30.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet de la ville d'Oyonnax, à l'adresse suivante : **<https://www.oyonnax.fr/>** ainsi que sur un poste informatique mise à disposition du public à cet effet à la mairie d'Oyonnax, 126 Rue Anatole France, 01100 Oyonnax.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Pierre LAMY, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Catherine BRUN en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à la mairie de d'Oyonnax aux jours et heures d'ouverture ou les adresser par voie postale à l'attention de : Monsieur Pierre LAMY, commissaire enquêteur, Mairie d'Oyonnax 126 Rue Anatole France, 01100 Oyonnax ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-7211@registre-dematerialise.fr** ou sur le registre d'enquête numérique à l'adresse suivante **<https://www.registre-dematerialise.fr/7211>** au plus tard le 7 mai 2026 à 17h30.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Oyonnax :

- **Mardi 07 avril 2026 de 09 h 00 à 11 h 00**
- **Vendredi 24 avril 2026 de 14 h 00 à 16 h 00**
- **Lundi 04 mai 2026 de 10 h 00 à 12 h 00**
- **Jeudi 07 mai 2026 de 15 h 00 à 17 h 00**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Oyonnax 126 Rue Anatole France, 01100 Oyonnax, et sur le site internet de la ville d'Oyonnax, à l'adresse suivante : **<https://www.oyonnax.fr/>**

Une copie du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions sera transmise à la préfecture de l'Ain, au Tribunal Administratif de Lyon et au CODERST pour avis.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de Monsieur le préfet de l'Ain après avis du Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques.